

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

# CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. 17.

MONTREAL, 13 MAI 1893.

No. 19

Nous recommandons à nos amis et abonnés de vouloir bien faire une propagande active en faveur de notre journal, ORGANE DE TOUTES LES LIBERTÉS, et de nous envoyer les noms et adresses de leurs connaissances qu'ils trouveraient disposés à s'abonner. Nous enverrons à ces personnes des numéros-spécimen avec des bulletins d'abonnement.

## L'AUTORITE

« Un vent de révolte souffle sur notre population. »

Voilà le cri qui fut lancé du haut de la chaire il y a sept ans lorsque, dans un moment de deuil national, notre population abattue faisait lourdement entendre ses plaintes sur la dureté des lois qui n'avait pas permis d'épargner la vie d'un malheureux irresponsable.

Celui qui prononçait ces paroles était le continuateur du grand évêque qui dans la cathédrale de Québec s'était écrié un jour : « Qu'il n'y a de vrais catholiques sincères que les sujets soumis à leur souverain légitime ; que toute âme doit être soumise aux autorités établies ; que celui qui résiste à la puissance résiste à Dieu même et que par cette résistance il mérite la damnation ; que le roi ne porte pas le glaive sans raison, qu'il faut l'honorer par l'obéissance pour Dieu, *propter Deum*, tant en sa personne qu'en celle des officiers et magistrats qu'il députe, *sicut ducibus tanquam ab eo missis*. »

Ce latin parfaitement orthodoxe était là pour rappeler au peuple qu'il devait se soumettre à l'autorité civile comme à Dieu lui-même.

Que les temps sont donc changés !

Ou plutôt, sont-ce les temps ou les circonstances ?

Il s'agissait alors de flatter l'autorité anglaise dont on attendait tout ; le clergé l'exaltait, grandissait son importance, et exagérait sa puissance, pour en écarter le peuple davantage.

Aujourd'hui que, façonné au jeu des institutions britanniques, notre peuple se rapproche instinctivement du pouvoir civil pour y chercher une sauvegarde contre les spoliations et les oppressions, on méconnaît le pouvoir civil.

Les mêmes hommes qui anathématisaient les patriotes réunis au Champ-de-Mars pour protester contre l'exécution de Louis Riel raccolent des bandes de braillards pour s'indigner en commun sous le dôme de la cathédrale contre la justice du pays.

Le rôle des esprits malfaisants de notre clergé a toujours été le même dès les débuts de la colonie, il a sans cesse navigué de courbettes

en révoltes, de protestations en palinodies, aussi peu sincères les unes que les autres.

Nous n'avons pas à nous étendre sur les matières qui forment le fonds du procès que nous avons intenté à l'archevêque de Montréal.

Libre à la *Semaine Religieuse*, publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque de Montréal, et dont l'administration est à l'Archevêché de Montréal, ainsi qu'en fait foi sa couverture, de plaider la cause épiscopale dans la presse.

Nous ne la suivrons pas sur ce terrain, nous laisserons ce soin à nos avocats, confiants dans leur talent et leur dévouement à la cause du droit et de la justice.

Mais, nous voulons insister sur les étranges prétentions de ce document officiel ou officieux dont les journaux bien pensants ont eu la primeur.

Ce que nous voulons faire ressortir, c'est le rôle que l'on veut attribuer à l'autorité civile et la position dans laquelle on veut la placer.

“ Le premier droit de l'Eglise est d'exister dans le monde telle que Jésus Christ l'a établie avec son autonomie propre, sa hiérarchie, son indépendance absolue de toute puissance séculière.”

C'est ainsi qu'on s'exprime à l'archevêché quand les circonstances l'exigent.

Écoutez un peu ce que disait à ce sujet l'immortel d'Aguesseau, un des plus grands et plus vertueux magistrats de la France, en traitant la question des pouvoirs temporels et spirituels au volume V de ses œuvres, page 209 :

“ Ce que Jésus Christ a ordonné à tous les hommes il l'a fait lui-même ; et dans cette matière comme dans toutes les autres, il n'a rien enseigné par ses paroles dont il ne nous ait donné l'exemple lui-même.

“ Il a comparu devant un juge non seulement séculier, mais idolâtre ; et loin de refuser de reconnaître le pouvoir de tel juge, il l'a confirmé au contraire expressément en déclarant que la puissance de Pilate venait *d'en haut*, c'est-à-dire que c'était du ciel même que ce mauvais juge avait reçu l'autorité qu'il exerçait sur la personne de Jésus Christ qui s'était soumis par son humanité aux lois communes des tribunaux de la terre.

“ Ce n'est point ici une preuve recherchée avec art par les défenseurs du droit des princes, c'est une remarque des Pères de l'Eglise. Vous méprisez la puissance séculière, disait St. Bernard à un archevêque de Sens, mais qui était plus séculier que Pilate devant lequel Notre Seigneur Jésus-Christ a comparu comme devant son juge, et dont il a reconnu le pouvoir sur sa personne sacrée comme étant émané du ciel ? ”

Voilà un grand exemple qui n'humiliera pas, nous l'espérons, Mgr l'Archevêque Fabre.

D'ailleurs, à quoi bon ergoter ?

Est-il vrai que le clergé soit absolument indépendant des pouvoirs séculiers ?

Lorsque l'abbé Baillargé nous a fait déboursier trois cents dollars de frais pour venger la réputation de son état mental, à qui s'est-il adressé sinon aux pouvoirs séculiers, à la Couronne, dont on prétend faire fi aujourd'hui.

Il ne se passe pas une année que quelque curé traîne quelque pauvre laïque devant les tribunaux pour des raisons aussi *indignes que ridicules*.

Par exemple, lorsque nous voulons nous défendre, on s'écrie : *noli me tangere*, à bas les pattes.

Malgré tout le respect que nous professons, ou plutôt à cause du respect profond dans lequel nous tenons la religion catholique, nous ne pouvons croire qu'elle permette de telles énormités.

Si les tribunaux sont bons pour les ecclésiastiques, ils sont bons pour les laïques ; il n'y a pas à sortir de là.

Mais il y a plus.

N'avons-nous pas mille exemples d'ecclésiastiques ayant recours aux tribunaux pour régler leurs propres différends ?

Prenons au hasard :

Dans le volume VI des œuvres de Cochin on trouve une cause portée devant la grand' chambre du Parlement de Paris par les abbés, prieurs et religieux de St. Bertin, appelant comme d'abus d'une ordonnance ou décret de l'évêque de St. Omer pour avoir empêché des religieux de *publier et imprimer* une thèse de théologie sans son autorisation.

Il n'y a aucun doute là que la question était purement ecclésiastique

Voici comment Cochin rapporte la cause ; on la dirait écrite d'hier :

“Mgr. l'évêque de St. Omer étale d'abord avec pompe les droits sacrés de l'épiscopat ; il insiste principalement sur la vigilance si recommandée aux pasteurs pour mettre leurs troupeaux à couvert des traits de l'erreur et de la séduction (*nihil sub sole novi*), et de ces principes, dont la vérité ne peut être contestée, il tire des conséquences outrées que les règles de l'ordre public ne permettront jamais de tolérer.”

Cochin ajoute :

“Si l'on remonte jusqu'au droit naturel, il est permis à toute personne d'écrire, de composer des ouvrages, d'en donner des copies, ou, ce qui est la même chose, de les faire imprimer et de les répandre. C'est ainsi que l'on a vécu dans tous les siècles.”

Au Canada il paraît que l'on a changé tout cela.

Néanmoins, l'évêque de St. Omer fut condamné par la cour, et Cochin considère que ses prétentions étaient “*dss dehors spécieux conduisant à tout subjurer sans prétexte de liaisons que la religion peut avoir avec tout ce qui se passe dans la société civile.*”

Mais, est-ce le seul exemple à citer ?

Bossuet, le grand Bossuet, dont la *Semaine Religieuse* ne suspectera pas l'orthodoxie, en a appelé au pouvoir séculier, au Parlement de Paris contre une bulle du pape.

Lisez de Montalembert, encore un autre dont l'orthodoxie est hors de doute : —

“Ils ne reviendront plus, dit-il, ces jours où la défiance contre Rome et le besoin de contester ses prérogatives avaient envahi jusqu'aux âmes les plus pures et les plus grandes ; où Bossuet en appelait comme d'abus au Parlement de Paris contre une bulle rendue depuis cinq cents ans (1) ; où l'on voyait vingt évêques au lever du Roi,” et nous trouvons la note suivante :

(1). (Dans l'affaire des religieuses de Jouarre). Ceci se trouve au chapitre 11, page 49, de la brochure *Des Intérêts Catholiques* par le comte de Montalembert.

Après tout, nous ne sommes toujours pas pis que les prieurs de St. Bertin et Bossuet.

Maintenant, pour clore momentanément du moins une controverse qui peut être longue,

nous citons le passage le plus significatif de la *Semaine Religieuse*, celui qui est l'exposé du principe le plus catégorique qui ait encore été fait à l'égard du pouvoir temporel du clergé catholique au Canada. Voici :

“Supposant même que Monseigneur l'Archevêque de Montréal et ses collègues dans l'épiscopat aient mal usé de leur juridiction en condamnant le CANADA-REVUE, et fait une application arbitraire et injuste de leur droit, ils n'ont aucun compte à rendre de leur conduite ni aux fidèles, ni à l'autorité civile ; ils n'étaient pas même tenus, en prononçant cette condamnation, de donner les motifs qui ont servi de base à leur jugement. — C'est pourquoi, on l'a dit avec raison, une seule alternative s'imposait aux propriétaires de cette revue, s'incliner, obéir, se rétracter.”

Eh bien non !

C'est bien simple !

Jamais nous ne nous mettrons à *qual' palles* de cette façon-là !

DURUC.

## UN NOUVEAU TRUC

M. Moffet est bien décidé à ne pas passer sous silence les petits agissements inconvenants auxquels se livrent les chers Frères et Sœurs qui contrôlent le bureau des commissaires d'écoles séparées d'Ottawa.

Dans notre dernier numéro nous indiquions le nouveau procédé employé pour extirper l'argent des parents récalcitrants ; mais il y a mieux que cela.

Nous voici une nouvelle lettre de M. Moffet :

Nous souffrons, dit-il, du défaut d'uniformité dans les livres. Chaque école a ses livres et une librairie et elle en tire tout le parti possible, naturellement

Les prix sont fixés souvent au double de la valeur.

Non seulement c'est à prendre ou à laisser, mais le vendeur est revêtu d'une autorité que le client n'ose pas méconnaître. Et Dieu sait si l'on en abuse de cette autorité! Les moyens auxquels on a recours pour obliger les enfants à acheter leurs cahiers et autres articles à la librairie de l'école sont connus de tous. Plutôt que d'exposer leur enfant à ne pas avoir de bons points ou pas de devoirs, les parents cèdent toujours.

Si vous avez, vous-même, des enfants qui vont à l'école, M. le président, vous connaissez cela comme moi. Vous auriez chez vous d'énormes provisions de papier, toute une librairie à votre disposition, que votre enfant n'en serait pas moins obligé d'acheter à l'école qu'il fréquente, au prix fixé par ses maîtres, et cela aussi souvent que ceux-ci jugeront à propos de lui vendre.

Changements de séries, changements de programmes, tous les moyens sont mis en œuvre pour vendre de nouveaux livres.

Mais voici maintenant qui sort du cours général des opérations :

Je n'avais jamais entendu dire, cependant, que l'on eut imaginé de changer des élèves de classe "à la fin" d'une année scolaire. Mais c'est pourtant ce qui est en train de se faire à l'école La Salle.

Si ces élèves méritaient d'aller dans une classe supérieure, pourquoi ne pas les y avoir fait monter au milieu de l'année scolaire, à la suite des examens d'hiver. S'ils ne le méritaient pas, alors ont-ils appris suffisamment depuis en aussi peu de temps? et ne pourrait-on pas attendre après les vacances pour les faire changer de classe, et acheter de nouveaux livres?

On prévoit sans doute qu'après les vacances l'uniformité des livres sera établie, que les séries seront peut-être différentes, que les livres seront donnés gratuitement aux élèves. Conséquemment il faut se hâter de vendre les livres que l'on a en magasin.

Tiens, voilà une transaction commerciale pas mal orthodoxe. Qu'en pensez-vous?

Et pendant tout cela, que fait le bureau des commissaires?

Écoutez et pleurez.

Loin de moi la pensée, M. le président, de vouloir faire porter à votre bureau la responsabilité de ces changements qui ont une forte couleur de spéculation. Je sais que la doctrine, généralement acceptée à Ottawa, veut que les commissaires n'aient aucuns pouvoirs dans l'administration des classes. Ils n'ont pas le droit d'empêcher que les livres soient trop nombreux ou vendus trop cher; pas même le droit de savoir si les instituteurs qu'ils paient de notre argent sont compétents. Par leurs règlements qu'ils nous imposent, les Frères sont rois et maîtres dans nos écoles, et les commissaires ne sont rien.

C'est triste à dire, mais c'est vrai.

Ce tableau de notre éducation canadienne a un certain sel.

C'est ce qu'on appelle les bienfaits des Écoles Séparées.

Ma foi, si c'est comme cela qu'on les comprend, j'aime encore mieux les Écoles Publiques.

JUSTUS.

## UNE CONSTATATION

Il ne manque pas de semaines que l'on ne nous reproche en termes amers les efforts que nous faisons pour obtenir la réforme des principes et du système d'éducation dont nous souffrons.

Nous sommes accusés de généraliser, d'exagérer, de fausser même les faits, et pourtant, combien nous sommes encore au-dessous de la vérité.

Puisqu'on nous y oblige, nous allons fournir des preuves et montrer que nos classes libérales, celles qu'on appelle les classes instruites, sont ignorantes, et, qui pis est, ne se doutent même pas de leur ignorance.

Il nous est tombé sous la main un document monstrueux émanant d'une association d'individus qui, par la nature même de leur occupation, ont dû faire un cours complet d'études et représentent parfaitement la classe instruite.

La publication de ce document nous fait peine, car il y a certainement dans l'association des hommes intelligents et capables qui vont rougir de voir leur nom accolé à pareil charabia; mais eux aussi sont coupables. C'est leur insouciance, leur négligence qui permet la mise au jour par des incapables de pareilles sottises.

Nous reproduisons mot pour mot le document en question :

ASSOCIATION DES ARCHITECTES DE LA  
PROVINCE DE QUEBEC

Incorporée le 30 décembre, 1890.

Programme des Examens pour être enregistré comme

Architecte. — Les Examens ont lieu en  
Juillet et Décembre.

LISTE DES SUJETS, ETC.

Dessins préliminaires, préparés pendant l'apprentissage, et être entièrement l'œuvre du candidat, doivent être envoyés aux examinateurs avant l'examen.

a Dessins mesurés d'une Bâtisse, par exemple la maison *châpitrâle* de la *Cathédral* Anglaise, à Montréal, ou la nouvelle *chappelle* érigée dans le côté de a Basilique à Québec, à l'échelle  $\frac{1}{4}$ " avec *moulures* et ornements  $\frac{1}{4}$  grandeur d'exécution.

b Un dessin original d'une résidence privée et détachée et d'une valeur pas moins de \$15,000.00 ; avec plans, sections, élévations et détails complets, *colorés* pour montrer les matériaux, et une vue en perspective faite à la règle, avec devis *complet* des différents travaux matériaux requis, et une estimation détaillée du coût, l'échelle ne doit pas être moindre que  $\frac{1}{8}$  de pouce au pied.

c Un *essai* sur l'histoire et *charactéristie* de quelques styles d'architecture à être *choisi* par le candidat, donnant pleines instructions, *illustré par des dessins*, et contenant au moins 1000 mots.

*Examens Graphiques, écrites et Orales.*  
*Livres recommandés.*

#### *Avis aux Etudiants et Candidats aux examens.*

Le but de cet examen est d'offrir aux étudiants en architecture une *chance* de démontrer l'étendue et la justesse de leur *connaissance*, de *pourvoir* un centre d'étude pour l'acquisition des *connaissances* nécessaires à la connaissance de la profession avec un certain *dégré de credit*, de s'assurer que le candidat a acquis le minimum des *connaissances* nécessaires pour le *qualifié* à commencer la *pratique* comme architecte, et de *fonder une base pour l'avancement des études* et l'*encouragement* à *développer des idées claires*.

Pour obtenir ce but, la lecture de quelques œuvres élémentaires n'est pas *suffisant*, elle peut servir un peu aux jeunes élèves ou amateurs, mais pour l'architecte pratique un *cour* plus complet est indispensable. Ce *cour* devrait être systématiquement suivi depuis la première entrée de l'élève dans un bureau, et il devrait avoir une *connaissance* générale de tous les styles d'architectures avant de se mettre à l'étude spéciale d'un certain style.

Ce document parle par lui-même. Est-il assez triste, assez navrant ?

Peut-on trouver condamnation plus formelle de notre *éducation nationale* ?

Voici une association qui a les meilleures intentions du monde, qui veut exiger de ses membres une dose raisonnable d'instruction qui impose des examens sur des matières étendues dont nous avons supprimé l'énumération, et elle ne trouve pas un membre qui sache écrire deux mots de français pour rédiger son programme d'examens.

Admettra-t-on enfin que ceux qui assujettissent notre peuple à semblable ignorance sont bien coupables ?

POPULUS

## EXCOMMUNICATION

Nous avons la douleur d'annoncer qu'un de nos évêques les plus distingués, Mgr Tanguay, est sous le coup d'une excommunication laïque de la plus haute sévérité.

La *Vérité* est indignée de la façon dont est fait le *Répertoire Général du Clergé Canadien*, et blâme sévèrement son auteur.

D'abord, nous avons cru que c'était le principe même du *Répertoire* que condamnait M. Tardivel, car nous trouvons dans le même numéro la terrifiante menace que voici :

D'abord, le dénombrement des peuples est une institution fort ancienne, mais aussi fort discutable. On le sait, le roi David fut sévèrement puni pour avoir fait faire le dénombrement de son peuple. Il eut à choisir entre la famine, la guerre et la peste. Il choisit cette dernière, et elle tua soixante-dix mille hommes.

Mais il paraît que cela n'est bon que pour les laïques *aussi indignes que ridicules*, car la *Vérité* ne se plaint pas que le *Répertoire* du clergé ait paru ; au contraire, elle se plaint qu'il ne soit pas assez complet.

Notre ineffable confrère se désole de voir laisser dans l'ombre les figures chères à son cœur.

Voulez-vous les connaître, ces bonnes faces ?

Voici le premier ; il est connu déjà des lecteurs du CANADA-REVUE :

Tandis que pour certains prêtres aucun détail biographique de quelque importance n'est omis ; d'autres ne reçoivent qu'une simple mention. Le Père Z. Lacasse, O.M.I., par exemple, n'a que trois lignes et demie. On ne dit rien de ses brochures populaires qui ont eu dans le pays un certain retentissement. On ne donne pas même le nom de son père et de sa mère.

Rien que trois lignes et demie pour l'auteur du *Prêtre Vengé* et l'exploiteur des mines !

Ce que c'est pourtant que la gloire !

*Vanitas vanitatum.*

Oublier son papa et sa maman !

Pourtant, ils n'ont rien écrit, eux.

Le R. R. Jones, jésuite, du collège Sainte-Marie, est encore plus maltraité : il a deux lignes, bien comptées ; deux lignes de moins que le prêtre apostat P. A. Séguin et trois lignes et demie de moins que Guyhot !

Par conséquent Guyhot a deux lignes de plus que l'abbé Lacasse.

C'est un point que la *Vérité* néglige de faire ressortir.

Mais le comble, c'est ce qui suit :

Les RR. PP. Drummond, Grenier, Durocher et Robert, jésuites, ne sont nullement mentionnés dans ce volume où Chiniquy a un tiers de page. Et cependant tous sont bien membres du Clergé Canadien !

Franchement, où allons-nous si tout le monde s'en mêle ?

*Jugez* un peu si le CANADA-REVUE s'était permis des choses pareilles.

Ah ! Mgr Tanguay, vous deviez pourtant connaître votre monde.

Qu'est-ce que cela leur fait, l'étude, la bonne foi historique ?

Est-ce que cela compte pour rien ?

Si encore vous aviez consulté M. Tardivel, vous auriez pu mériter quelque pardon.

C'est à lui ce clergé-là ; c'est lui qui en a soin, et vous vous permettez d'y toucher.

Grave imprudence.

Vous allez voir comme on va vous arranger.

Ah ! vous vous mêlez de faire des travaux, des recherches, quand il vous serait si facile de bâtir des presbytères et collecter des dîmes.

Vous gâtez le métier, mon pauvre Mon-signor ; vous êtes un trouble-fête.

Toute l'ignorance, la paresse, l'insignifiance va se liguer contre vous.

Méfiez-vous ; ils sont la majorité.

Vous donner des conseils amicaux, vous aider, vous encourager, jamais !

CENSUS.

## UN EVEQUE

Mgr. Emard revient à Valleyfield.

A ce propos, le *Progrès de Valleyfield* dit :

L'évêque de Valleyfield est de son temps ; la *politique de Léon XIII est la sienne* ; c'est pourquoi tout le monde, dans cette ville, rivalise de dévouement envers lui et sera heureux de lui donner au retour des marques non-équivoques d'une sincère affection.

Pour confirmer le dire de notre confrère, nous ajouterons que Mgr. Emard est le seul évêque de la Province qui n'ait pas signé la condamnation du CANADA-REVUE.

## Les Exemptions de Taxes

Lorsque nous discutons de l'abolition des exemptions de taxes, nous sommes quelquefois accusés de partialité, de mauvais vouloir.

On veut bien admettre que, dans les grandes villes, comme Montréal et Québec, le poids de la taxation sur les particuliers s'en ressent sérieusement, mais on nous oppose les campagnes, où, dit-on, la situation est différente.

Pardon, messieurs. Examinons un peu la chose.

Nous avons aujourd'hui, même dans les campagnes, la taxe directe, non-seulement pour le trésor municipal, mais encore pour le trésor provincial.

Cette taxe atteint les biens fonds.

Or, veut-on savoir comment fonctionne le système dans les centres ruraux ?

Voici un tableau qui peut en donner une idée ; c'est la liste des propriétés taxables et non taxables d'après le dernier rapport des secrétaires-trésoriers des municipalités pour 1891 dans 52 municipalités prises au hasard :—

	Propriétés taxables.	Propriétés exemptes.
Arthabaskaville .....	146,900	221,325
Acton.....	171,180	86,955
St. Joseph (Beauce).....	115,962	153,750
Valleyfield.....	1,518,000	214,100
Chambly Basin.....	170,000	80,000
St. Anne de la Perade.....	518,000	117,000
St. Anselme Dorchester.....	517,000	245,000
Cap des Rosiers, Gaspé.....	75,000	51,000
Notre Dame de Grâces, Hochelaga.....	1,326,000	409,000
Sault au Recollet.....	378,000	135,000
Longue Pointe.....	512,000	196,000
St. Louis du Mile End.....	1,018,000	433,000
Godmanchester.....	1,035,000	15,000
St. Barbe.....	262,000	10,000
Lachine.....	937,000	297,000
St. Geneviève.....	103,000	73,000
Joliette.....	722,000	540,000
Kamouraska.....	69,875	69,200
Rivière Ouelle.....	468,000	319,000
St. Anne de la Pocatière.....	522,000	246,000
Hebertville (St. Jean).....	38,650	38,200
Roberval.....	68,940	30,400
Laprairie (village) .....	198,000	142,000
L'Assomption (ville).....	160,495	256,600
St. Dorothee Laval.....	216,000	218,000
St. Vincent de Paul.....	556,000	116,300
Levis.....	2,104,000	1,166,000
Notre Dame de la Victoire.....	302,000	952,000
St. David (Levis).....	126,000	555,000
St. Romuald.....	331,000	397,000
Plessisville.....	222,000	58,000
Farnham.....	451,000	156,000
West Farnham.....	270,000	267,000

Montmagny.....	291,000	116,000
St. Anne de Beaupré.....	374,000	135,000
Nicolet.....	276,000	371,000
Sorel.....	1,616,000	672,500
St. Ours.....	397,000	101,800
St. Cecile du Bic.....	318,480	257,909
St. Flavie.....	221,000	104,000
St. Germain Rimouski .....	192,000	114,000
do Ville.....	201,000	263,000
Marieville.....	240,000	120,000
St. Hyacinthe.....	1,608,000	478,000
Yamachiche.....	126,757	89,000
Fraserville.....	802,000	874,000
St. Thérèse de Blainville.....	273,000	193,000
Terrebonne.....	291,000	137,000
Dudswell.....	383,000	268,000
St. Antoine (Yamaska).....	691,000	199,000
St. Michel (Yamaska).....	66,000	84,000

\$24,226,239 \$12,773,039

C'est-à-dire qu'en prenant la situation de 52 paroisses, cinquante pour cent de la propriété est exempte de taxes.

Et l'on s'étonne que les canadiens émigrent aux Etats-Unis.

Il n'y a qu'une chose extraordinaire, c'est qu'il n'en émigre pas davantage.

Allons, qui va prendre en mains l'abolition des exemptions de taxes ?

POPULUS.

## A TRAVERS UN SERMON

Notre dernier article, DANGER SOCIAL, n'était pas encore imprimé que le R. P. Ruhlman, dans un discours comminatoire proféré à l'église St-Vincent de Paul, en confirmait la teneur.

Parlant des opérations mercantiles auxquelles se livrent les communautés religieuses, nous signalions les deux vices capitaux de l'intrusion ecclésiastique dans le domaine industriel et commercial, et nous manifestions la crainte, trop fondée, hélas ! de voir bientôt apparaître le spectre dévorant, le monstre briseur des consciences et des foyers partout exécuté sous le nom de socialisme.

Nous avons poussé le cri d'alarme de la sentinelle attentive ; nous avons signalé un danger possible, mais nous n'en avons pas prévu l'approche si soudaine. Nous pensions que la concurrence insoutenable faite par les communautés religieuses au commerce normal était de nature à soulever la colère populaire, à épuiser l'insupportable patience des malheureux résistants aux brutalités de la férule ou hypnotisés par les séductions verbeuses d'une légion de prédicants hardis, mais jamais nous n'avions supposé que les moyens curatifs dussent être dès maintenant employés.

Le discours du virulent Jésuite, renchérisant sur les conférences fantaisistes du P. Gohiet, ordonne au peuple la soumission, la patience, la résignation. " Ah ! peuple,

" peuple ! dit-il, tu es fatigué de souffrir, tu réclames l'avenir. Oui, l'avenir, tu l'auras, il est à toi..., mais c'est l'avenir au Ciel ! "

C'est là notre espoir, notre consolation ; mais nous est-il défendu d'aspirer aux joies permises de ce monde, à la quiétude, à la paix dont nous voyons nos maîtres jouir sans qu'ils cessent pour cela de prétendre à l'avenir céleste ?

Si, selon la parole du R. P. Ruhlman, lequel, du reste, n'est qu'un instrument dans l'orchestre, les pauvres, les dolents, les souffrants sont les bien-aimés du Seigneur, et si les riches sont l'objet de sa sévérité, comment se fait-il que le clergé et tous les ordres religieux thésauriseraient avec tant d'âpreté ? Manqueraient-ils de conviction ?

Écoutons ce superbe passage du discours du R. P. Ruhlman :

Oui, on l'a vu, ce Fils du Très-Haut, ce souverain maître de l'univers, naître en Galilée d'une humble fille de Juda, non pas dans un palais, non pas sur un trône, mais dans une crèche, mais sous le toit d'une pauvre étable. On l'a vu tout petit enfant, sur la terre de l'exil, tendre sa petite main aux passants, et mendier de porte en porte l'obole au pauvre. On l'a vu de longues années, revêtant le tablier du travailleur, manier la scie et le rabot dans l'échoppe d'un pauvre charpentier.

Et quand, plus tard, le fils de l'ouvrier se fut transformé en apôtre, on le vit un jour gravir une colline, et là, debout sur la hauteur, dans sa Majesté Sainte, les disciples à ses pieds, devant lui toute une multitude attentive et recueillie, on l'entendit prononcer ces sublimes paroles :

Bienheureux les pauvres, car à vous sera donné le royaume du Ciel.

Bienheureux vous qui souffrez de la faim, car bientôt vous serez rassasiés.

Bienheureux vous qui vivez dans les larmes, car bientôt vous serez consolés.

Bienheureux serez-vous quand les hommes vous opprimeront et vous feront du mal. Oui, réjouissez-vous alors : car voici qu'elle est grande la récompense qui se prépare pour vous au ciel.

Et continuant encore, il ajoutait :

Malheur à vous, riches, car vous trouvez votre consolation ici-bas.

Malheur à vous qui nagez dans l'abondance, car bientôt vous serez dans la disette.

Malheur à vous qui riez maintenant, car bientôt vous gémierez dans la douleur et dans les larmes.

Malheur à vous qui recueillez maintenant la faveur et les applaudissements des hommes... malheur.

Ainsi parlait le Sauveur.

C'est clair, n'est-ce pas ! Ce sont les paroles mêmes de Jésus-Christ, qui n'a pu se tromper ni nous tromper. D'où vient donc le désaccord entre les actes et les paroles de ceux qui ont pour mission de la représenter ici-bas ? Il est facile au reçu de prêcher l'abstinence à l'affamé, mais il est difficile à ce dernier d'apaiser les borborygmes qui lui tordent les entrailles.

Sans doute l'espérance d'une vie meilleure, qui compensera les rigueurs de celle-ci, est de nature à faire supporter patiemment ses peines au malheureux ; mais il ne faut pas que le déshérité des biens de ce monde constate que ses souffrances et ses privations sont la somme des jouissances et de la surabondance des riches, qui ne sus-



pendent leurs exactions que pour lui prêcher une soumission imbécile à force d'être servile.

Dieu a-t-il jamais défendu à l'homme de rechercher le bien-être? Lui a-t-il interdit les plaisirs honnêtes et purs que doivent lui assurer un travail honorable? — Non; l'homme a donc le droit, sans pour cela compromettre son salut, de revendiquer sa part des joies fugitives de ce bas monde. Ces joies, du reste, se bornent à peu de chose; le travailleur se contente généralement d'un bonheur bien relatif: celui d'être affranchi des plus cruelles privations de la vie, de pouvoir élever ses enfants sans angoisses et d'assurer à sa vieillesse la modeste aisance sans laquelle la caducité est un faix sarthumain.

A ces légitimes aspirations, qu'opposent les jouisseurs?

Des théories qu'ils se gardent bien de mettre en pratique; des mots sonores, des phrases ronflantes, des affirmations d'une évidente fausseté et des déclamations ampoulées sur la charité chrétienne ou sur la fraternité universelle.

L'orateur gros et bien portant, qui s'exerce ainsi à illusionner un troupeau de faméliques souffreteux, quitte la chaire ou la tribune pour aller s'asseoir dans un siège confortable, entré un bon feu et une bonne table, se souciant des misères qu'il a coudoyées comme d'un citron vide. Le peuple, lui, se disperse, regagne son triste logis où l'attend une réclamation brutale du boulanger ou du propriétaire, alors qu'il a dû appliquer toutes ses ressources aux dernières couches de sa compagne. Il médite alors sur ce qu'il a entendu. Il s'étonne que ceux qui vivent si grassement de sa misère osent lui débiter des boniments de la taille de celui-ci, que nous cueillons dans le discours du R. P. Ruhlman. Il s'agit pour le pauvre de se serrer le ventre.

Que le pauvre comprenne cela, et il passera sans envie devant la demeure somptueuse du riche. Que le travailleur comprenne cela, et il accomplira sans murmurer sa tâche de chaque jour. Que si les temps sont plus durs, si la misère le presse, si le dédain lui pèse, il regardera Jésus dans l'atelier de Joseph; et il se dira, avec un soupir de soulagement: Celui-là est Dieu, et il s'est fait ouvrier comme moi. Il a été plus pauvre et plus méprisé que moi. Courage encore: le jour de la récompense est proche.

Que les riches eux aussi comprennent cela, car c'est en vain qu'ils réclameront la religion pour le peuple s'ils ne veulent en porter le joug eux-mêmes.

Que les riches donc, que les capitalistes comprennent cela, et ils se garderont de refuser à l'ouvrier son juste salaire, ou de l'écraser sous le fardeau d'un travail trop pesant. Ils verront en lui un frère, un ami, un auxiliaire; ils respecteront le travailleur comme un privilégié de Jésus-Christ. S'il tombe malade, si ses forces épuisées se refusent de le servir, ils ne l'abandonneront pas, ils le visiteront, le consoleroient; ils soutiendront dans son indigence le père de famille avec sa femme et ses petits enfants, trop heureux d'attirer ainsi sur leur tête les bénédictions du pauvre et de se faire des amis qui les reçoivent un jour dans les demeures éternelles.

Que c'est donc beau d'avoir une langue bien pendue et de savoir si admirablement dorer une pilule! Avec un tel talent on peut se permettre quelques libertés. On peut,

comme le R. P. Ruhlman recherchant les causes de la désorganisation sociale, se demander:

Est-ce le luxe désordonné, les exigences outrées, l'esprit d'insubordination des classes ouvrières?

Attrape, prolétaire! Ordonne ton luxe, atténue tes exigences, subordonne ta volonté à celle des exploitateurs et la question ouvrière sera tranchée net.

Mais il y a autre chose qui nuit à l'équilibre social. C'est le Progrès, ce dévergondage de l'esprit humain dont s'autorisent quelques audacieux pour nier la perfection de nos institutions, alors que les communautés religieuses sont si prospères. Allons! sus au progrès! sus à l'esprit! sus à la science!

On a fouillé le sol en tous sens, on a fait travailler la vapeur, on a imité l'éclair; on a arraché à la nature les secrets les plus surprenants. Et en voyant l'or et l'argent ruisseler de toutes parts, en voyant les palais s'élever, les cités s'agrandir, l'industrie se développer, les plaisirs se multiplier; en voyant les merveilles de la science sous le souffle du génie jaillir de la matière comme à jet continu, on s'est épris d'admiration pour soi-même, et l'on s'est dit avec orgueil: Voilà ce que peut l'homme qui a conscience de sa force, l'homme qui a secoué le joug de la superstition! *Vive le progrès moderne!*

Si le *progrès moderne* survit à cette diatribe, il pourra braver toutes les attaques. Attendons.

Parlant des jouisseurs, le R. P. Ruhlman s'écrie:

«Seulement, et par malheur, dans l'ivresse de leur enthousiasme, ils oubliaient les pauvres, ils oubliaient les travailleurs, ils oubliaient le peuple; ils oubliaient cette masse d'infortunés qui, courbés comme des forçats sur leur tâche journalière dans les sombres corridors des mines ou dans les ateliers empestés des usines, travaillaient sans relâche, et du matin au soir, à élever les fortunes scandaleuses de leurs maîtres impitoyables.

Oh! bravo! mon Révérend Père. C'est une goutte de rosée que vous versez sur les lèvres des damnés! Vous comprenez enfin et vous déclarez que les fortunes élevées au détriment des pauvres, des travailleurs, du peuple sont des *fortunes scandaleuses*, et que les maîtres de la masse sont des *maîtres impitoyables*. Nous n'attendons pas moins de votre sagacité et de votre justice, et nous osons espérer qu'après ce jugement, sévère mais juste, les détenteurs *impitoyables* de ces *fortunes scandaleuses* vont enfin participer aux charges communes, subir volontairement nos lois et restituer à ces *forçats* de la vie les incalculables richesses dont ils les ont si longtemps et si impitoyablement privés.

LUPUS.

Du *Cultivateur*:

M. John Sharples a été nommé conseiller législatif en remplacement de M. Roche que la main de mort vient de frapper si inopinément.

C'est une excellente nomination. Une fois n'est pas coutume: félicitons le gouvernement de Québec. M. Sharples est un marchand de bois comme l'était son prédécesseur.

Le Conseil Législatif semble le refuge des marchands de bois!

## DU CÔTÉ DU MANCHE

Avec une générosité qui trahit leurs instincts chevaleresques, les adorateurs du succès, de la richesse, de la force numérique se prosternent invariablement devant les puissants à quelque catégorie qu'ils appartiennent, et rivalisent de zèle entre eux, persuadés que la palme du servilisme rapporte honneur et profit à celui qui réussit à la décrocher.

Les exploiters des bassesses humaines comprennent si bien tout le parti qu'il est possible de tirer de la lâcheté de leurs concitoyens, qu'on les voit constamment faire des efforts pour encourager les plates courbettes qu'ils ne manquent jamais de récompenser royalement, afin de bien convaincre les foules que l'honnêteté ne conduit à rien, que les horions sont le prix de la franchise, que le mensonge intéressé, la pusillanimité rampante, la cauteleuse duplicité et la louche fourberie conduisent inévitablement aux hautes positions, d'où le simple mérite est systématiquement exclu.

Cet état de choses est de tous les temps et de tous les pays. La cupidité, l'ambition, l'orgueil, l'égoïsme, la lâcheté et tous les abus qui en découlent sont inhérents à la nature humaine. Entre les injustices consacrées dans un pays et celles qui règnent dans un autre, il n'y a pas de différence appréciable, si ce n'est dans la manière de tourmenter les exploités, pour la satisfaction des exploiters.

Partout il y a des gens qui torturent et des gens qui sont torturés. Ce sont toujours ceux qui torturent qui font le plus de bruit. A eux les honneurs, les acclamations bruyantes, les étourdissantes manifestations, arrachées par la peur, l'intérêt et l'égoïsme, à la lâcheté d'une populace qui les lapiderait demain pour faire plaisir à d'autres maîtres devenus les plus forts à leur tour.

Les procédés de domination ne sont pas les mêmes partout. Ils diffèrent selon l'époque, le tempérament des peuples et le degré de civilisation. Grâce aux efforts de ces mécréants de novateurs, éternellement conspués par les jouisseurs en titre, on ne torture plus comme au bon vieux temps si regretté par nos réactionnaires.

Les idées modernes se sont implantées dans certains pays en dépit des tyrans et de leurs adulateurs. Dans d'autres, elles commencent à se faire jour, tandis que les contrées où le servilisme et l'obéissance passive ont été le plus savamment cultivés en serre-chaude retournent insensiblement à la barbarie qui convient aux peuples chez lesquels on est parvenu à détruire toute espèce d'initiative individuelle.

Partout l'égoïsme existe à un degré plus ou moins prononcé. Partout cet instinct brutal porte le vulgaire à se ranger du côté du plus fort. Chacun tient à se trouver du côté du manche, et pour y parvenir il y en a qui font des gambades tout à fait drôles. Je ne dis pas cela à cause de la démonstration qui a eu lieu le 1er mai à l'occasion du vingtième anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr Fabre. Les mille personnes qui se sont rendues là sur invitation spontanée n'auraient sans doute pas manqué d'aller offrir leurs hommages à l'archevêque, même s'il n'eût pas été question de la poursuite du CANADA-REVUE.

Il y a peut-être aussi un certain nombre de personnes qui y seraient allées sans cela et qui se sont abstenues d'y aller, parce qu'elles voulaient bien présenter leurs hommages à Sa Grandeur, mais qu'elles ne voulaient pas protester contre le CANADA-REVUE qu'elles considèrent comme persécuté et non comme persécuteur, vu que ce n'est pas le journal qui a interdit l'archevêque, mais l'archevêque qui a interdit le journal.

Mais l'opinion de ces derniers ne compte pas. Elles ne sont pas dans le mouvement; elles devraient savoir que c'est l'archevêque qui a la vogue, qu'il n'y a rien à gagner à soutenir le faible contre le fort, et qu'en ce qui concerne la question de justice, il est défendu de l'examiner, à moins d'être décidé d'avance à donner gain de cause à l'autorité épiscopale.

Au reste, je suis sûr que ceux qui ont protesté contre la poursuite intentée par le CANADA-REVUE ont été mus uniquement par esprit de justice, et que leur opinion, marquée au coin de la plus parfaite impartialité, n'a été exprimée que dans le louable désir de défendre l'opprimé contre l'opresseur.

C'est par un pur hasard que le sentiment du devoir a dirigé leurs pas ce soir-là vers la résidence archiépiscopale. Si, après avoir froidement, et sans parti pris aucun, examiné la question, ils eussent été convaincus dans leur for intérieur que les torts étaient du côté de l'archevêque, vous eussiez vu arriver au bureau du CANADA-REVUE MM. Hingston, Curran, Desjardins, Descarries, Taillon, Nantel, Horace Archambault, Demers, qui, avec le désintéressement qui les distingue, auraient protesté en termes énergiques de leur dévouement aux principes préconisés par le CANADA-REVUE.

C'est l'opinion contraire qui a prévalu chez eux, et ce n'est pas leur faute si, pour une fois, ils se sont trouvés du côté du manche. Ils se trouveront probablement du côté opposé le jour où un revirement, trop subit pour qu'ils puissent le prévenir ou le suivre, portera la foule dans la direction des libertés populaires.

Pour rien au monde je ne voudrais empiéter sur le domaine de la magistrature en appréciant à mon point de vue un procès dont les tribunaux sont actuellement saisis. La *Semaine Religieuse* n'a pas eu de ces scrupules. L'organe de l'évêché plaide sa cause de façon à intimider, si c'est possible, les magistrats qui seront chargés de la juger. Mais la *Semaine Religieuse* nie la compétence des tribunaux civils en la matière, tandis que moi je suis d'opinion que les tribunaux civils seuls pouvaient être saisis d'une action en dommages-intérêts.

Force m'est donc de rester sur la réserve, et je crois que cette abstention de ma part est tout à fait conforme à l'attitude que la direction du CANADA-REVUE a l'intention de prendre sur ce point. Ainsi donc, pas de commentaires sur le mérite ou le démérite de cette cause qui a déjà fait tant de bruit dans Landernau.

Naturellement les journaux à bons principes sont intervenus; et le croira-t-on? eux aussi se sont rangés du côté du manche.

A cela je n'ai rien à dire. Seulement, pour l'honneur du journalisme, je voudrais voir certains d'entre eux se servir d'arguments moins insignifiants.

Ainsi, l'*Opinion Publique*, désireuse sans doute de faire oublier sa mésaventure du diocèse de

Nicolet, fait du zèle en faveur de l'archevêché. Parlant du procès intenté par le CANADA-REVUE, elle dit :

*Cette action sépare de l'Eglise catholique ceux qui l'ont intentée. L'Eglise n'admet dans son sein que ceux qui veulent se soumettre, et n rejette les indisciplinés. Il n'y a qu'une ligne de conduite possible pour un catholique qui veut rester catholique : c'est la soumission entière à l'autorité, avec droit d'appel, pour les torts dont il peut avoir à se plaindre, aux tribunaux établis par l'Eglise.*

Il s'agrait d'abord de s'entendre au sujet des indisciplinés. Il y a des gens à bons principes qui sont allés beaucoup plus loin que le CANADA-REVUE, et qui sont restés indemnes, probablement parce qu'ils ont fait du zèle en demandant à cor et à cri l'interdiction de cette dernière publication.

Il faudrait aussi savoir si par indiscipline on veut dire l'empressement avec lequel le CANADA-REVUE a renoncé à la publication du roman qu'il n'a jamais publié et qui a servi d'unique prétexte à sa condamnation.

Ensuite, le principe en vertu duquel un catholique ne pourrait jamais avoir recours aux tribunaux séculiers contre ses supérieurs ecclésiastiques n'a jamais été admis ni en ce pays ni en France, où l'appel *comme d'abus* a existé de tout temps. L'*Opinion Publique* dit encore :

*Il n'y a rien qui répugne à la raison dans cette autocratie apparente. Les clubs sociaux, dont les gens du monde sont si fiers, peuvent expulser, sans aucun appel, tout membre qui refuse de se soumettre aux règles de son club. Les sociétés organisées pour amusements, pour œuvres de bienfaisance ou de support mutuel, ou les sociétés nationales, peuvent faire et font la même chose quand l'occasion s'en présente. Pourquoi alors nie-t-on à l'Eglise le droit de se protéger, de se maintenir et de conserver son influence par les mêmes moyens ?*

D'abord, c'est une fumisterie indigne que de comparer l'Eglise à un club de raquettes.

Les règlements des clubs sont connus et acceptés d'avance, et, malgré cela, si les officiers s'avisent de faire expulser un membre en édictant des peines spirituelles contre ceux qui refuseraient de le blackbouler, le clubiste expulsé ne s'adresserait-il pas aux tribunaux pour avoir justice? Poser la question c'est la résoudre.

Il est arrivé plusieurs fois que des clubistes injustement expulsés se sont fait réinstaller en s'adressant aux tribunaux. On nie à toutes les associations le droit de commettre des

injustices, et quand vous violez un droit naturel il n'y a pas de règlement, ni même de culte établi, qui puisse vous dispenser de réparer le tort que vous avez fait à celui que vous avez lésé dans ses droits. *L'Opinion Publique* dit encore :

Libre à chacun de rester ou de ne pas rester catholique. Ceux qui ne croient pas en l'Eglise de Rome, ou qui la combattent, ou qui minent son influence, n'ont que faire de se prétendre catholique. *Le soldat français qui trouve que tout est bien en Allemagne et que rien n'est bon en France n'est plus Français, et, s'il reste dans les rangs, il sera traité à son drapeau à l'heure du danger.*

Je ne sache pas que le CANADA-REVUE ait combattu l'Eglise ou miné son influence. Guyhot n'est pas l'Eglise, Dieu merci ! et ceux qui abusent de la religion sont beaucoup plus coupables que ceux qui flétrissent les abus.

*L'Opinion Publique* se trompe du tout au tout, si elle croit que pour être bon soldat français, dévoué à la France, on est obligé d'approuver tout ce qui se passe en France et de trouver que tout est mal ailleurs.

C'est lorsqu'on aime son pays que l'on tient à le débarrasser de ceux qui l'exploitent, à faire disparaître les abus qui s'y sont glissés à la faveur du chauvinisme hypocrite et lâche de ceux qui ne songent qu'à l'humilier en le faisant baisser dans l'échelle des nations civilisées.

Ce sont les exploiters qui sont toujours prêts à trahir, et l'expérience a prouvé qu'ils trahissent aussi bien en présence de l'ennemi que dans les palais des puissants. M. Taché continue comme suit :

Je ne discute pas les opinions des propriétaires du CANADA-REVUE. Ils ont, autant que moi, droit au respect de leurs convictions, s'ils sont convaincus. Mais ce dont je suis sûr, et ils ne doivent pas penser autrement, c'est que se prétendre catholique à l'avenir, après une rupture ouverte avec l'Eglise, serait jouer double jeu et se réclamer d'une société — la grande société catholique romaine — à laquelle ils n'appartiennent plus.

Ce qui revient à dire que pour appartenir à la grande société catholique romaine il faut partager toutes les vues d'un Taché ou d'un Tardivel quelconques, sous peine d'être dénoncé d'abord à l'ordinaire comme hérétique, censuré, puis excommunié, quel que soit le respect que méritent les convictions d'un homme convaincu.

C'est une nouvelle doctrine que celle en vertu de laquelle il est impossible de poursuivre un évêque sans rompre ouvertement avec l'Eglise. M. L. H. Taché veut évidemment faire du zèle. Voici comment il termine ses profondes réflexions :

Pour ma part, je déplore profondément ces dissensions, ces défections, qui ne font que nuire à l'Eglise en laquelle, avec les sept-huitièmes de mes compatriotes, j'ai une foi absolue, et qui n'amèneront aucun bon résultat, ni pour ceux qui se révoltent, ni pour les populations à qui on jette en pâture des germes mauvais et destructeurs.

Hélas ! Pauvres populations nourries de germes mauvais et destructeurs, qu'on lui jette en pâture ! pourquoi faut-il que des défections et des dissensions, malgré la foi absolue de M. Taché et des sept-huitièmes de ses compatriotes, n'amènent aucun bon résultat, pas même pour ceux qui se révoltent contre la syntaxe et le sens commun !

TOUCHATOU I.

## LA LOI

Ces bons castors ont sur la loi, son application et sa majesté, des idées tellement bizarres qu'il ne faut vraiment pas s'étonner s'ils sortent à tout propos de la légalité pour se lancer dans un arbitraire inavouable.

C'est bien simple, ils ne savent pas ce que c'est que la loi.

Ecoutez un peu M. Tardivel sur la question :

Une chose que nos annexionnistes oublient, ou plutôt veulent faire perdre de vue, c'est qu'aux Etats-Unis, comme partout ailleurs, à côté de la loi écrite, il y a la loi non écrite et même la loi non avouée. La loi non écrite et non avouée est souvent plus forte que la loi écrite.

Les anarchistes ne soutiennent pas autre chose.

Les gens qui excommunient leur prochain sans s'inquiéter des droits qu'ils possèdent à ce faire sont du même avis.

A quoi bon avoir une loi écrite, n'est-ce pas, mes bons castors, quand on a pour soi, la force ? Pourquoi donc se gêner et ne pas employer la loi non avouée pour ruiner un adversaire ?

Loyola doit être fier de son disciple !

ANTICASTOR.

## AVIS TRÈS SAGE

L'Événement de Québec entre dans le mouvement.  
Il faut lui en savoir gré.  
Voici l'avis fort sage qu'il adresse aux brouillons  
de hiérarchie cléricale.

## PAS D'INSULTES

La *Semaine Religieuse* n'aime pas que l'on parle instruction et éducation ailleurs que chez elle. Elle ne veut pas que l'on mette une main sacrilège sur l'arche sainte où sont précieusement conservées les idées des siècles passés, et elle écrit :

Chacun son goût. Mais le Conseil (de l'Instruction Publique) actuel, dans notre humble opinion, est bien préférable au cercle de marionnettes que l'on suggère de former.

Monsieur l'abbé directeur de la *Semaine Religieuse* n'espère pas, supposons-nous, avancer la cause qu'il défend en insultant ceux qui diffèrent d'opinion avec lui sur une question absolument libre.

Personne que nous sachions propose de remplacer le Conseil de l'Instruction Publique actuel, mais ceux qui demandent des réformes utiles dans notre système d'instruction sont peut-être moins marionnettes que Monsieur l'abbé veut bien le dire.

Parmi les plus sages de la classe à laquelle appartient M. le directeur de la *Semaine Religieuse* il en est un bon nombre qui pensent comme les laïques sur cette question importante.

Pour se sauver, il est quelquefois plus prudent de céder au courant qui nous entraîne que de s'obstiner à vouloir y résister.

Tout cela est fort beau, mais notre confrère ne sait pas à quoi il s'expose.

Parler ainsi à un *monsieur prêtre*, lui défendre d'insulter de misérables laïques, mais c'est un crime.

L'Événement ne sait donc pas que nous n'avons qu'un droit, celui de nous taire.

De quelle autorité veut-il demander des changements dans le Conseil de l'Instruction Publique quand ce sont des évêques qui y ont la majorité ?

Allons donc.

Soumettez-vous d'abord.

Voilà la maxime.

Ah, messieurs les journalistes, qui nous lâchez *salemement* dans la lutte que nous faisons pour la liberté de la presse, vous paierez les pots cassés, si nous échouons.

Pour nous, cela nous est égal.

Il y aura toujours assez de gens que n'aveuglent ni les foudres, ni les censures, ni les excommunications autoritaires et arbitraires pour empêcher notre journal de succomber sous le talon des bedeaux et des sacristains.

Mais, gare à vous si nous perdons.

On vous rossera alors haut et d'importance *misérables marionnettes* que vous êtes.

On vous en collera un Conseil de l'Instruction Publique.

On vous en fourrera de l'influence indue.

On vous en flanquera des exemptions de taxes.

Et si vous bronchez, on vous serrera la vis.

Une excommunication en bonne forme et à *quatt'pattes les canayens*.

Tu l'auras voulu, Georges. Dandin!

CONFRÈRE.

## NOTRE LITTÉRATURE CANADIENNE

Un de nos amis nous communique une vieille coupure — elle date d'un mois environ — du *Monde Illustré*.

La voici dans toute sa splendeur : —

Depuis quelque temps, on a mis en circulation les livraisons premières d'un nouveau journal : *La Libre Parole*, de Montréal, "feuille indépendante hebdomadaire." Le bon esprit moral qui *semble devoir animer le plus généralement* cette publication à l'encontre de ce qu'on avait *dès l'abord appréhendé*, — son nom, *voyez-vous*, dans une ville et dans un temps où des *oseurs sacrilèges viennent se faire dégénérer en honteuse licence la pure et noble liberté de la presse*, — son bon esprit, dis-je, *selon qu'il nous en paraît pour tout de suite*, et sa vigoureuse rédaction *présagent à La Libre Parole* une importante carrière. Le portrait de Mgr l'archevêque de Montréal, avec notice biographique, l'article, *qui veut être impartial*, sur notre clergé et son rôle, la vigoureuse revendication contre l'imposture nationale du monument Nelson, la causerie agricole à la fois pratique et amusante : voilà autant de choses remarquables dans le premier numéro.

Est-il possible d'allier autant de mauvais français à une aussi insigne hypocrisie ?

Voilà bien le comble de l'éducation classique !

MAGISTER.

## PAUVRE PROVINCE

Nous lisons ce qui suit dans un journal de Québec :

C'était à la veillée. Une jeune femme, entourée de sa petite famille, était occupée à la vaisselle, après le souper, dans la cuisine, pendant que le père, un jeune employé qui avait peiné toute la journée, se reposait en fumant la pipe et en lisant son journal.

— Tiens, le tirage de la Loterie du Peuple a eu lieu..... Voyons si j'ai gagné quelque chose — et tirant ses deux billets de sa bourse — il pousse un cri de joie en disant à sa femme qu'il a gagné le prix de \$500.

— C'est t'y Dieu possible qu'on a cette chance-là ? répond-elle ; c'est pour le coup que je va en faire dire une messe à Ste. Anne.

Pauvre Province !

La loterie et la bonne Ste. Anne, voilà l'espoir de la Race.

## UN EDUCATEUR NATIONAL

(Suite)

Comme l'Église encore, elle est dépositaire d'une tradition et d'un idéal : mais sa tradition n'est pas emprisonnée dans quelques textes et son idéal n'est pas barré par quelques dogmes. Sa tradition est celle de l'humanité, elle a pour bibles tous les livres sacrés du passé, qu'ils soient l'Iliade, les deux Testaments ou le Rig-Veda, qu'ils viennent de l'est ou de l'ouest ! Son idéal est aussi celui de l'humanité tout entière, il s'élargit et s'élève chaque jour avec la science et avec l'art, il place la révélation divine non dans un passé mort, mais dans chaque découverte de l'avenir. L'Université est une Église idéale, qui a ses Pères dans les penseurs de tout ordre, ses prêtres dans les éducateurs de tout rang, ses fidèles dans toute la nation. Elle a cette supériorité sur la vieille Église qu'elle est en harmonie croissante avec les forces invincibles de notre temps, avec la Science et la Démocratie. Elle relève et unit les hommes devant la nature ; elle ne les écrase pas devant Dieu. Elle seule peut porter remède aux deux grands maux contemporains : le pouvoir excessif de l'argent et l'anarchie des consciences, car elle est plus forte que la fortune, elle échappe à ses prises, et elle n'en est que mieux la gardienne de notre idéal national.

V.

LE PROBLÈME INTERNATIONAL : COSMOPOLITISME ET PATRIE.

L'IDÉAL DE LA FRANCE.

Rendre à la France conscience d'elle-même en l'achevant chaque jour davantage vers la justice sociale, c'est là une mission sacrée, et l'Université n'y peut faillir. Mais que pourrait-elle en face du problème international qui devient la plus grande angoisse du siècle finissant ? L'attente de la guerre ne paralyse-t-elle pas les meilleurs et les plus sûrs vouloirs ? "Le sentiment que quelques levers de soleil suffiront peut-être pour éclairer la lutte désespérée et la mort d'une patrie pèse sur l'Europe. Il y a des pays où l'inhumain *Vae victis* attend sa minute dans les poitrines." Depuis la Révolution française, les causes de guerre se sont accrues en nombre et en légitimité. L'esprit révolutionnaire, en proclamant les "droits souverains" de la nation "une et indivisible", a fait surgir dans tous les peuples une conscience nationale. A la raison d'État qui jadis bouleversait l'Europe au gré des princes, une raison plus haute, mais non moins guerrière, a succédé, la raison des peuples : "Notre siècle a fait des nations. Il a créé ou ressuscité la Grèce, la Belgique, l'Italie, la Hongrie, l'Allemagne, la Roumanie, la Serbie, la Bulgarie, les républiques d'Amérique. Voilà son office principal, sa marque distinctive, son originalité, sa gloire." A l'heure qu'il est, ces nations, filles de 1789, se touchent par leurs chairs vives. Trop souvent elles se heurtent : ces sœurs ne sont ni du même âge ni du même esprit, et, comme les héroïnes des antiques légendes, elles ne sont sœurs que pour mieux se haïr ! Un droit nouveau a surgi dans le monde, le droit des nations à être des personnes morales indivisibles. Ce droit, violé plusieurs fois par l'ancien droit féodal de la conquête, suspend une menace perpétuelle de guerre sur l'univers. Tant qu'il n'aura pas obtenu justice, partout où des peuples seront vendus et traités comme des troupeaux, l'éclair rouge de la guerre brillera.

En face de l'individualisme national et des complications tragiques qu'il soulève se dresse chaque jour plus formidable la revendication internationale du socialisme contre la bourgeoisie. Les socialistes aussi, qu'ils le disent ou non, font appel à la guerre, mais à la guerre cosmopolite, car, pour eux, il n'y a que deux races : celle des opprimés et celle des

opresseurs. "Avant de mépriser les espérances des socialistes et les menaces des anarchistes, il faudrait d'abord leur enlever leur raison d'être ; et qui ne voit qu'ils en ont une ? Elle est éclatante. Déclarer la guerre à la guerre, réclamer le droit de vivre dans la paix et le travail, déclarer contre les États d'aujourd'hui et la politique homicide faite ou acceptée par les classes dirigeantes, cela est un très beau thème, et très sérieux et très redoutable." C'était déjà le thème des révolutionnaires français en 1791 ; on sait à quelle renaissance de races cet idéal de socialisme cosmopolite a abouti. Il en serait de même encore aujourd'hui si les socialistes venaient à triompher. On n'abolit en un jour ni la race, ni la langue. Ce sont là les éléments derniers que la volonté n'efface pas, parce qu'ils ne dépendent pas d'elle et qu'ils la déterminent. L'illustre auteur de *Cosmopolis* ne montrait-il pas hier, dans son œuvre saisissante, comment, chez les natures les plus usées par le contact de plusieurs civilisations, la race persistait indestructible et tyrannique ? A combien plus forte raison dans les âmes simples du peuple ! Quels abîmes entre le socialiste allemand et le français ou le russe, s'ils se pouvaient connaître ! Quel réveil, le jour où ils se connaîtront ! Affirmons donc le droit naturel des nations à l'existence, et permettons aux étrangers d'aimer leurs patries comme nous aimons la nôtre. Ne soyons pas dupes de l'illusion socialiste, et cherchons plus haut une solution au problème international. Il réside "dans la conciliation des droits immédiats et clairs des patries avec les droits plus vagues, mais supérieurs, de l'humanité. Pour opérer cette conciliation, ne comptons pas trop sur la science : les mathématiques, la physique et la chimie sont les aides-de-camp du ministre de la guerre. La doctrine dont il faut que nous soyons les apôtres se peut exprimer en deux mots : chaque patrie doit le respect à toutes les patries. Partout : où des hommes consentent à vivre ensemble, dans les mêmes lois, avec les mêmes sentiments et les mêmes passions, cette existence collective est légitime, elle est auguste, elle est sacrée, elle est inviolable. Jeunes gens, vous ferez demain l'opinion du monde : au monde qui hésite entre les vieilles idées et les nouvelles, où les phénomènes de l'antique barbarie se confondent dans une étrange expérience avec les progrès merveilleux de la civilisation, donnez ce dogme : le plus grand des crimes contre l'humanité, c'est de tuer une nation ou de la mutiler."

Telle est la philosophie des temps nouveaux. Elle offre une conciliation véritable entre le sentiment national le plus intense et l'amour le plus large de l'humanité. Sans doute, elle n'écarte pas les causes immédiates de guerre ; mais, en même temps qu'elle les justifie et les ennoblit, elle laisse entrevoir, par delà notre ciel chargé d'orages inévitables, un horizon plus pur où toutes les patries se respecteraient en s'aimant, où chaque peuple s'harmoniserait, sans se confondre, avec les autres peuples, comme cela est naturel entre individus supérieurs d'une même race. C'est vers cet horizon que s'acheminent les pensées d'avant-garde, dans la nuit frissonnante d'aube où nous marchons, car le poète l'a dit :

Nous n'en sommes encore

Qu'au premier rayon blanc qui précède l'aurore !

Pour l'atteindre, la France n'aura point à changer de route ; il y a déjà longtemps qu'elle y est engagée. Son idéal se confond avec celui de l'humanité, et la seule guerre qu'elle veuille faire encore, c'est une guerre, non de conquête, mais de droit national : "La France a aujourd'hui dans le monde une dignité particulière. Elle revendique la restitution à eux-mêmes d'êtres humains dont la force a disposé comme de troupeaux. Ce faisant, elle demeure fidèle à la doctrine qu'elle a proclamée, il y a cent ans, de la liberté inaliénable de l'homme. Elle ne s'est point contentée de la doctrine. Notre siècle a vu un phénomène nouveau : la naissance de nations qui ont acquis, par l'éner-

gique volonté d'exister, le droit à l'existence : toutes ont reçu l'assistance de notre pays. Au berceau de la Belgique, de la Grèce, de l'Italie, comme jadis au berceau des États-Unis, il y a la France. Partout où l'indépendance n'est point acquise, partout où elle est menacée, on regarde vers la France." Notre génie national se confond avec celui de l'humanité : " Gallo-Romains confondus à l'origine sous l'empire universel de Rome ; chrétiens confondus au moyen âge dans la civilisation chrétienne universelle ; classiques aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ; rationalistes au XVIII<sup>e</sup>, nous avons manifesté dans la Révolution et les Droits de l'homme le témoignage le plus sublime de notre idéal. " Nos véritables guerres sont des guerres d'enthousiasme, dont la première a été dans les temps modernes la guerre d'Amérique, et la dernière la guerre d'Italie." Notre prochaine guerre sera faite au nom du droit nouveau de l'humanité. Ce ne sera pas la passion puérile et barbare de la " revanche ", ce sera la foi la plus sacrée dans l'existence légitime des peuples comme personnes morales, qui armera nos mains pour délivrer l'Alsace-Lorraine du joug allemand : " La France n'est point patriote à la façon de l'orgueilleuse Angleterre ou de la superbe Allemagne. Même aujourd'hui, où elle est repliée sur elle-même, armée pour les luttes possibles, et toujours inquiète, elle a dans l'infortune cette haute fortune que sa cause ne lui est point propre ni personnelle, qu'elle est humaine. Entre la France et l'Allemagne, la question qui divise est celle de savoir s'il est encore permis de lier des âmes au sort des glèbes."

L'idéal de la France est l'idéal humain. Notre littérature, notre science, notre notion de la démocratie, nos guerres mêmes ne sont pas seulement nationales, elles rayonnèrent toujours sur l'humanité. C'est donc chose plus facile qu'ailleurs d'enseigner et d'entretenir chez nous l'idéal national. L'Université, appuyée sur l'Armée et fortifiée par elle, peut préparer et former sans crainte des citoyens à comprendre, à accepter cet idéal. Il est le levain puissant dont sera fait le pain de l'avenir. C'est ce qu'exprimait M. Ernest Lavisse dans une admirable page que je me permets de citer en terminant :

" Il faut que chacun de vous, étudiants, par son propre effort se repliant sur lui-même, éclaire en lui le patriotisme instinctif et prenne conscience de notre valeur, de notre dignité, de notre raison d'être. Il faut que les milliers de jeunes gens qui, chaque année, entrent dans la nation y apportent, avec les lumières d'une intelligence cultivée, la foi raisonnée en notre pays ; que cette foi, pour preuve de sa sincérité, agisse ; qu'elle travaille à entraîner dans un grand courant l'esprit public divisé par des souvenirs différents et des espérances contradictoires ; qu'elle se propose de faire prévaloir notre vieux bon sens sur les formules des sectes politiques, comme il a prévalu, il y a deux siècles, en un moment de grand péril national, sur les formules des sectes religieuses ; qu'elle avance ainsi l'heure de la réconciliation définitive dans la paix intérieure et dans la liberté. Voilà, messieurs, le but, la fin suprême de l'éducation nationale."

\* \*

Nous pouvons maintenant saisir dans son ensemble la pensée de M. Ernest Lavisse. Elle est à la fois une philosophie de l'histoire présente et un système d'éducation nationale. Comme philosophie de l'histoire présente, elle affirme le droit qu'ont les patries à se constituer en individualités morales absolues, et le devoir qu'elles ont de se respecter en tant que telles. Elle proclame la nécessité qu'il y a de donner à la science et à la démocratie une direction morale, si l'on ne veut pas les voir se débattre dans les convulsions de l'anarchie et de la ploutocratie. Comme système d'éducation nationale, elle réclame l'affranchissement total et raisonné des esprits par l'Université, seul pouvoir spirituel efficace en mesure de s'imposer à toute la nation.

Cette philosophie et ce système sont-ils chimériques ? Nous estimons que de les avoir exposés est une réponse suffisante. La pensée de M. Ernest Lavisse, si haute et si aillée qu'elle soit, est une pensée pratique, parce qu'elle a longtemps exploré le sol au-dessus duquel elle plane aujourd'hui. Elle s'est nourrie du passé, elle a souffert avec le présent, elle sait regarder fixement l'avenir. Sans doute, les combinaisons hasardeuses de demain sont choses divines ; mais le droit d'affirmer l'idéal nécessaire et la volonté d'y atteindre sont choses humaines. En dépit des tourments actuelles, qui font s'agiter à la surface de notre pays une écume de scandales et un naufrage de moralité, on peut espérer encore dans la rénovation de la France : " Dans la France aujourd'hui, la démocratie est une fonction de nature, comme la circulation du sang. La démocratie a beau être exploitée par les politiciens, ceux-ci ne peuvent pas plus nous dégoûter d'elle que les germes morbides répandus dans l'atmosphère ne nous dégoûtent de l'air respirable. Que cherchons-nous dans la démocratie ? Satisfaction à l'idée de justice."

Cette satisfaction viendra un jour, si nous savons la préparer. Il faut pour cela que la démocratie ne soit plus aussi aisément exploitée par les hommes d'argent et les politiciens purs. Il faut que le régime parlementaire se modifie, et redevienne une véritable représentation de la France. Il faut, en un mot, que la direction du pays soit confiée aux hommes les mieux préparés pour cet office. C'est surtout dans l'Université et dans l'Armée que le peuple les trouvera, c'est d'elles qu'il doit attendre sa renaissance, c'est vers elles qu'il peut tourner ses espoirs. Ces deux nobles éducatrices de la démocratie sont les seules héritières de notre idéal national, elles seules peuvent l'accroître et le défendre, par la pensée et par les armes, en France comme hors de France. Elles contiennent encore assez de grands esprits et de beaux caractères pour fournir à la patrie une moisson héroïque de penseurs, d'éducateurs, d'hommes d'État et d'hommes d'action. Les laboratoires et les chaires de nos universités, comme les champs de bataille ou d'exploration de l'Afrique, en sont à l'heure actuelle des témoins suffisamment significatifs ! C'est pour avoir proclamé hautement ces idées à la face du pays que des hommes comme MM. Lavisse, de Vogüé, Alfred Fouillée, d'autres encore, ont vu se tourner vers eux les sympathies de la jeunesse. La nouvelle génération se chargera, sans doute, de réaliser ce qu'ils entrevirent et annoncèrent avec tant d'énergie vaillante. Elle attend, pour cela, que l'âge et les circonstances le lui permettent. Mais elle sait déjà servir la vérité en saluant dans ces hommes les plus hautes expressions contemporaines de la conscience nationale, les plus nobles représentants de cette vraie France, qui est aujourd'hui la France idéale, qui demain peut-être sera la France réelle.

HENRY BÉRENGER.

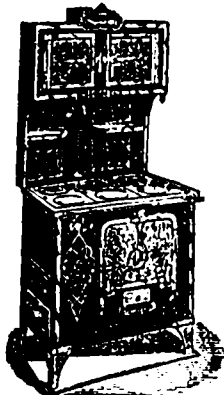
L'homme de la *Minerve*, qui constate sur un ton aigre-doux que la campagne du CANADA-REVUE est habilement conduite, sait fort bien que s'il en est ainsi c'est que nous avons refusé les services qu'il nous offrait pour mener la lutte grand train.

L'*Electeur*, fameux par son orthodoxie, nous apprend que les malades qui suivent le traitement du Dr Mackay pour la guérison de l'ivrognerie s'appellent des *gold-curés*.

Aucune appellation ne pourrait être de meilleure mise.

**MANUFACTURE DE COFFRES FORTS  
DE LA PUISSANCE**

MEDAILLE D'ARGENT



Contouairo 1876.

Et Poeles de Cuisine en Acier et Fer Battu

**C. CHAPLEAU, Prop.**

414 RUE ST. LAURENT

Atelier : Coin des rues Ontario & St. Charles Borromeo

**MONTREAL.**



**COGNAC Vve MASSON & CIE.,**

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Medaille d'or a l'Exposition Internationale d'Hygiene de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur, sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les principaux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Generale pour le Canada,

516 RUE ST. PAUL. MONTREAL

10-92

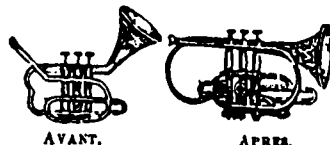
**L'AMERIQUE FRANCAISE,**  
JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRE.  
NAPOLEON THOMPSON, - Proprietaire-Editeur.  
BUREAUX : 33-43, GOLD STREET, N.Y., U.S.

ABONNEMENTS (Canada).

Un an, franc de port. .... \$3.00  
Six mois, ..... 2.00

PAYABLES D'AVANCE

Le seul Journal illustre francals d'Amorique.



**GEORGE VIOLLETTI**

Fabricant et importateur D'Instruments de Musique  
Harpes à vendre et réparations de toutes sortes.  
1635 rue Notre-Dame, - MONTREAL

**MORTON, PHILLIPS & CO.**

!PAPETIERS,

Imprimeurs et Fabricants de Livres Blancs,

1755 & 1757 rue Notre Dame, Montreal

AGENTS POUR LA

**MACHINE A ECRIRE**

**" CALIGRAPH "**

Cette Machine est la plus rapide, produit le plus de copies,  
et est munie de tous les accents necessaires.



AGENCE ETABLIE EN 1862

# GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

## FEU, VIE ET MARINE

Membre du Fire Underwriters' Association

Directeur du Board of the Montreal Fire Insurance Brokers,  
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.,

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$15,000,000
FONDS INVESTIS .....	52,053,716
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,559,753
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en le plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

*Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.*

Bell Telephone No. 318

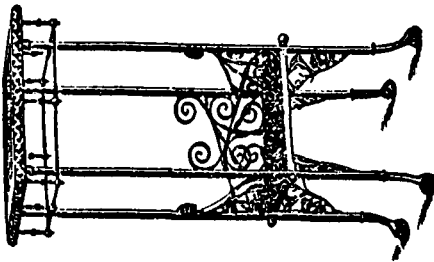
# RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

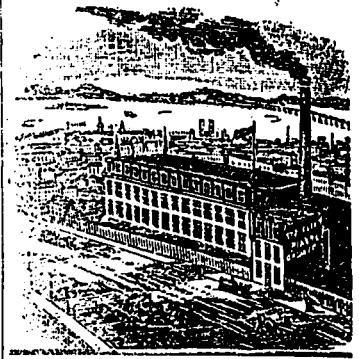
Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes faits sur commandes, aussi en main un immense stock de meubles de toutes sortes à des prix très modérés.



# THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRÉS

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,  
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à os dros pour convenir à l'aménagement des salons.

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

# ARCHAMBAULT

Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME,  
MONTREAL.

Spécialité de portraits grandeur nature au pastel.

Morbleu! J'ai cru qu'ils étaient deux!

LE GRAND SUCCES DE SALLARD

AU PARC SOHMER

PRIX - 35 CENTS.

A. FILIATREULT, Editeur, - 312 rue Craig, MONTREAL.

BOITE 324.